

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 18 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 10 mars 2022, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Alain DEFLISQUE, Madame Françoise FOURNIVAL, Monsieur Daniel TREMEE, Madame Sandrine CHAZOULE, Madame Nadine FAUCHER, Monsieur Thomas FAGEOLE, Monsieur Alain MAGNE ayant donné pouvoir à Monsieur André BESOGNE, Madame Alexandra ROUSSEYRE ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel TREMEE, Monsieur Sébastien SIMON ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON, Madame Brenda WALTER ayant donné pouvoir à Monsieur François DESCOEUR.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mars 2022

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance par la demande d'un membre de l'association Angl'art story pour une subvention supplémentaire pour l'aider à acquérir des costumes pour leur spectacle. Le conseil Municipal à l'unanimité décide de verser 800.00 € en plus des 200.00 € déjà prévu lors du conseil précédent.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire Communique à l'assemblée le budget prévisionnel communal 2022. Le budget de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 158 155.40 € dont 299 000.00 € de virement à la section investissement.

Le Budget d'investissement 2022 s'équilibre à hauteur de 796 224.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire poursuit ensuite avec le budget prévisionnel 2022 du lotissement du petit chemin.

Le Budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 90 141.97 €

Le budget d'investissement 2022 s'équilibre à hauteur de 84 141.97 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- Vote des taux d'imposition 2022, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc :
TFPB : 39.76 %
TFPNB : 64.57 %
CFE : 0.00 %

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée N°3 du plan local d'urbanisme (PLU) à été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée.
Monsieur le Maire explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, et décide de mettre à disposition pendant une durée d'un mois du 02 mai au 03 juin 2022, pendant ce délai le dossier sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement prévus pour la cantine et le centre aéré, prévus au budget 2022 et financé par deux emprunts. Il fait savoir qu'après consultation de deux organismes bancaires, la caisse d'épargne présente les meilleures conditions de prêt. Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité décide de signer avec la caisse d'épargne un prêt de 150 000.00 € et un prêt de 140 000.00 € d'une durée de 15 ans à la périodicité trimestrielle, amortissement constant et opte pour un taux fixe de 1.65 %

ADOpte A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué ;

- L'arrêt de l'entreprise PESTEIL et BARRIER
- Explications de Jean-Louis et du positionnement de la commune à la réunion du Syndicat intercommunal de Voirie de Mauriac Salers
- Les containers du village du Chambon, Espinassoles
- Monsieur le Maire signale également son contentieux avec orange qui a abusivement utilisé son numéro privé.
-

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h20